



Mairie
d'Angervilliers

ARRÊTÉ N°05/2022

ARRÊTÉ D'INTERDICTION D'ACCÈS AU STADE MUNICIPAL

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU le mauvais état du Stade de la Voie Blanche dû aux intempéries, et pour raison de sécurité,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'accès au stade municipal de la Voie Blanche est interdit aux joueurs et au public du 22 au 24 janvier 2022 à 8h.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Chéron et Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée au président du Club de Football.

Fait à Angervilliers, le 20 janvier 2022

Madame le Maire,



Dany BOYER